

## 1. COURS COLLECTIFS ET EXAMENS

### 1.1. INSCRIPTIONS

1.1.1. Le participant aux cours (ci-après « élève ») ou le candidat aux examens DELF-DALF ou TCF s'inscrit directement sur le site de l'Institut français-Centre Saint-Louis (ci-après « Institut ») accessible via le site internet [www.ifcsl.com](http://www.ifcsl.com). La création préalable d'un compte d'utilisateur sur le site est obligatoire. En effectuant l'inscription, l'élève et/ou le candidat accepte les conditions générales d'inscription et de participation aux cours et examens et la politique de confidentialité de l'Institut.

1.1.2. L'âge minimum d'inscription à titre personnel est de 18 ans. Les enfants mineurs doivent être inscrits par un des parents ou leur représentant légal.

1.1.3. Un test de positionnement est recommandé pour un élève non-débutant en français, n'ayant jamais suivi des cours à l'Institut ou dont la dernière inscription date de plus de 12 mois. Le test de positionnement est gratuit lors de l'inscription à l'un des cours de l'Institut. Il peut se faire à distance ou en présentiel sur réservation préalable en ligne depuis le site internet de l'Institut. Les candidats qui souhaitent connaître le niveau auquel s'inscrire aux examens sans avoir suivi de cours doivent passer le test en ligne Ev@lang (30€)

1.1.4. Les inscriptions aux examens pour l'obtention de certifications se font en ligne sur le site de l'Institut aux périodes d'inscriptions annoncées au préalable sur le site internet de l'Institut. L'inscription est valable uniquement après le paiement des droits d'examens, effectué avant la tenue de l'examen.

### 1.2. TARIFS, RÉDUCTIONS, CONVENTIONS ET CONDITIONS DE PAIEMENT

1.2.1. Les prix applicables correspondent aux tarifs en vigueur au jour de l'inscription et précisés dans les supports de communication de l'Institut.

1.2.2. Les frais d'inscription sont obligatoires pour toutes les typologies de cours (mais pas pour l'inscription aux certifications DELF/DALF) et valables 1 an à compter de la date de paiement de l'inscription.

1.2.3. Le coût du manuel d'apprentissage n'est pas inclus dans les tarifs des cours.

1.2.4. Le paiement des cours, s'il n'a pas été effectué directement en ligne ou au secrétariat au moment de l'inscription, doit être effectué dans les 2 jours calendaires suivant la réception de la note de frais, et en tout état de cause, avant le début de ces cours, sans quoi l'Institut se réserve le droit d'annuler la place réservée dans le cours.

1.2.5. Si le cours est commencé, le paiement de la session de cours est dû.

1.2.6. Le paiement peut être fractionné en 2 (deux) fois moyennant un supplément de 30€. L'Institut se réserve le droit d'exclure l'élève du cours en cas de retard du deuxième paiement. En tout état de cause, l'élève s'engage à payer la totalité de la somme due dans le délai indiqué dans la note de frais.

1.2.7. Si l'Institut propose un tarif réduit ou une réduction demandant un justificatif (par exemple, statut d'étudiant ou conventionné), le document justifiant le statut doit être envoyé à l'adresse [segreteriacorsi@ifcsl.com](mailto:segreteriacorsi@ifcsl.com) avant le paiement pour valider le tarif ou téléchargé sur le compte en ligne de l'étudiant dans l'espace prévu à cet effet.

1.2.8. Les réductions et/ou tarifs réduits ne sont pas cumulables.

1.2.9. Le paiement des certifications officielles est dû en totalité au moment de l'inscription à l'examen et doit être effectué dans les 2 jours calendaires suivant la réception de la facture. Dans le cas contraire, l'Institut se réserve le droit d'annuler l'inscription à l'examen.

1.2.10. Le paiement pour les cours et les examens s'effectue par carte bancaire (circuit mastercard, visa, Vpay, Pagobancomat, maestro), virement bancaire, voucher ou par bon cadeau de l'Institut, en ligne ou au secrétariat des cours .

1.2.11. Le paiement en espèce est exceptionnellement accepté si l'étudiant est en possession de la somme exacte à régler. En cas de décimale, le total est arrondi à l'euro (€) supérieur.

### **1.3. ORGANISATION ET DÉROULEMENT**

z1.3.1. Dans les cours, le nombre d'élèves varie entre 5 et 13 personnes en présentiel et entre 5 et 11 personnes à distance. Il peut varier en fonction du type de cours ou de l'âge des élèves.

1.3.2 Les cours à distance se déroulent sur la plateforme zoom et pourraient être enregistrés pour diffusion interne.

1.3.3. Toute demande de changement de cours doit être formulée par écrit au secrétariat de l’Institut ([segreteriacorsi@ifcsl.com](mailto:segreteriacorsi@ifcsl.com)) et n’est possible que dans la limite des places disponibles. Si le tarif du nouveau cours est plus élevé, la différence devra être réglée avant de pouvoir assister au nouveau cours. Le changement pour un cours à un tarif inférieur n’ouvre droit à aucun avoir ou remboursement.

1.3.4. En cas d’absence, il n’est pas possible de rattraper la leçon. Le programme des leçons est disponible sur le portail étudiant (<https://www.ifcsl.com/centre-saint-louis/login#/>) pour lequel chaque élève s’est créé ou a reçu un accès personnel.

1.3.5. Lorsqu’un professeur ne peut pas assurer un cours pour raisons personnelles ou médicales dûment justifiées, l’Institut s’engage à tout mettre en œuvre pour assurer un remplaçant. En cas d’annulation, le cours sera, dans la mesure du possible, reprogrammé à une autre date comprise dans les dates définies du cours ou tout de suite à la fin du cours.

1.3.6. Les cours sont dispensés par des professeurs de langue maternelle. L’Institut se réserve le droit de changer le professeur durant la session s’il le juge nécessaire.

1.3.7. En cas de force majeure, l’Institut se réserve le droit de basculer à distance la leçon en présentiel ou de l’annuler sans possibilité de récupération.

1.3.8. A la fin de la session de cours, une attestation de suivi des cours est remplie par le professeur et mise à disposition de l’élève dans sur son portail étudiant de l’Institut. Pour les certifications, la convocation sera envoyée aux candidats 1 semaine avant la date de début de la session d’examen. L’institut n’est pas tenu responsable si le candidat ne prend pas connaissance de sa convocation et ne se présente pas aux épreuves. Les résultats sont annoncés environ un mois après la session des examens et les diplômes sont délivrés environ trois mois après la session d’examens.

## **1.4. ANNULATION, AVOIR, REMBOURSEMENT**

1.4.1. L’Institut se réserve le droit d’annuler un cours si le nombre d’inscrits minimum n’est pas atteint. En accord avec les personnes inscrites et dans l’intérêt des parties, l’Institut proposera plusieurs alternatives telles que le report de la date de début du cours, la modification des horaires ou de la durée de la session de cours, la fusion de plusieurs groupes, ou la réorientation vers un autre cours collectif. Si aucune alternative ne peut être trouvée, l’Institut proposera un avoir.

1.4.2. Le participant a la possibilité d’annuler son inscription ferme jusqu’à 14 jours avant le début du cours. En cas de désistement plus de 14 jours avant le début du cours, les frais de cours seront intégralement remboursés. En cas de désistement 14 jours ou moins avant le début du cours, il n’y a pas de droit au remboursement des frais de cours. L’annulation d’une inscription doit être notifiée par écrit au centre de langue ([segreteriacorsi@ifcsl.com](mailto:segreteriacorsi@ifcsl.com))

1.4.3. Pour les certifications, compte tenu des obligations de l’Institut auprès de France Éducation International, aucun remboursement de la taxe d’inscription ne sera effectué mais uniquement le renvoi de l’inscription à la session successive comme prévu dans le règlement publié sur le site.

1.4.4. En cas de force majeure ou de situation exceptionnelle ne permettant pas l’accès à l’Institut des personnels, des enseignants et du public (catastrophes naturelles, troubles de l’ordre public, situation

sanitaire exceptionnelle, état d'urgence etc.), l'Institut se réserve le droit d'annuler les cours en présentiel ou de les assurer en ligne. En cas de changement des modalités de cours pour des raisons susmentionnées, la tenue de cours en ligne ne donne lieu à aucune compensation.

1.4.5. Tout remboursement prévu dans les articles susmentionnés sera effectué sur la base d'un formulaire dûment rempli, signé et remis par l'élève en main propre ou par courriel dans un délai maximum de 30 jours après la date d'annulation de cours. Aucune demande de remboursement qui sera transmise après ce délai ne sera prise en compte par l'institut Français-centre Saint-Louis. L'Institut remboursera les frais correspondants moins les 40,00€ de frais d'inscription dans un délai compris entre 14 (quatorze) et 30 (trente) jours calendaires à compter de la date de réception du formulaire de remboursement.

1.4.6. Les avoirs accordés sont valables pour l'année civile, ainsi que la session de cours ou d'examen suivante.

1.4.7. En cas de non-paiement du montant de la facture après trois relances par mail et/ou téléphone, l'Institut se réserve le droit de faire appel à une société de recouvrement.

## 2. COURS SUR MESURE: INDIVIDUELS, ENTREPRISES, AUTOAPPRENTISSAGE

### 2.1. AQUISITION

2.1.1. Des forfaits de cours individuels prédefinis peuvent être réservés en ligne sur le site internet de l'Institut [www.ifcsl.com](http://www.ifcsl.com). Les demandes personnalisées et les demandes de cours en entreprise doivent être faites auprès du service en charge ([corsisumisura@ifcsl.com](mailto:corsisumisura@ifcsl.com)).

2.1.2. Les conditions des cours en entreprise sont stipulées dans un contrat signé entre l'Institut et l'entreprise.

2.1.3. Au même titre que les élèves des cours collectifs, l'élève du cours individuel ou du cours en entreprise reçoit un accès personnel à l'espace étudiant.

### 2.2. ORGANISATION

2.2.1. Le calendrier des leçons est fixé en fonction des jours et des horaires demandés par l'élève et des disponibilités des professeurs de l'Institut avec une date de début et une date de fin.

2.2.2. Il est possible de changer l'horaire et/ou le jour d'1 leçon. L'élève devra se mettre d'accord avec le professeur en fonction des disponibilités respectives.

2.2.3. L'Institut s'engage à remplacer le professeur en cas de maladie et/ou changement de disponibilité

2.2.3. Pour l'achat d'un forfait de 10h de leçon, la validité du contrat est prolongée de 2 semaines au-delà de la date de fin fixée afin de permettre l'éventuelle récupération de leçons annulées. Dans le cas où les leçons prévues n'auraient pas été effectuées dans les dates imparties suite à des indisponibilités répétées de l'élève et malgré les sollicitations du professeur et/ou du secrétariat des cours, ces leçons seraient perdues.

2.2.4. Pour un forfait de 20h, le contrat est valide pour la durée d'1 mois à partir de la date de fin fixée. Dans le cas où les leçons prévues n'auraient pas été effectuées dans les dates imparties suite à des indisponibilités répétées de l'élève et malgré les sollicitations du professeurs et/ou du secrétariat des cours, ces leçons seraient perdues.

2.2.5. Le paiement est dû avant la date de début fixée. Il peut-être exceptionnellement effectué en 2 tranches (1ère tranche correspondant à la moitié du montant total dû avant la date de début du cours et solde à la moitié du cours comme indiqué sur le calendrier) sur demande écrite adressée à [corsisumisura@ifcsl.com](mailto:corsisumisura@ifcsl.com) ).

### 2.3. ANNULATION

2.3.1. Pour les cours individuels et en entreprise, l'élève s'engage à prévenir le professeur de l'impossibilité de tenir un cours, au moins 24 heures avant la date et l'horaire prévus. Dans le cas contraire, le service sera considéré comme rendu, le cours ne sera pas reporté et sera facturé.

### 3. MEDIATHÈQUE/CINÉMA

### 3.1. ACCÈS

3.1.1. L'accès à la médiathèque se fait aux horaires indiqués sur le site. Le retour des livres et/ou DVD peut se faire 24h/24 et 7 jours/7 en utilisant la box accessible depuis l'extérieur de l'Institut. L'inscription à la médiathèque est nécessaire pour emprunter des documents à domicile. L'accès à la salle de lecture n'est autorisé qu'aux abonnés et aux élèves des cours de l'Institut.

3.1.2 L'abonnement à la médiathèque est payant et se fait en ligne sur le site internet de l'Institut ou sur place :

- Tarif plein individuel: 30,00 €
  - Tarif réduit individuel (- 26 anni, + di 65 anni, titulaire de la Bibliocard): 20,00 €
  - Tarif famille: 50,00€ (prêt illimité sur les ressources de la médiathèque)

L'abonnement est gratuit pour les élèves inscrits à un cours de l'Institut durant toute la validité de leur inscription. Ainsi que pour les enseignants de français dans les établissements scolaires publics.

3.1.3 Pour s'inscrire à la médiathèque, l'usager doit justifier de son identité. L'abonnement est nominatif et valable 12 mois à compter de la date d'achat et inclut l'accès à la bibliothèque numérique Culturethèque. Aucune carte n'est délivrée : l'enregistrement de l'usager dans la base de données est suffisant. Un reçu sera envoyé pour justifier le paiement.

## 3.2. CONDITIONS DE PRÊT

### 3.2.1 Abonnement individuel :

- 6 livres pour 1 mois (1 seul document parmi les « nouveautés »)
- 3 DVD pour 1 mois

### 3.2.2 Abonnement famille :

- prêt illimité sur les livres et les DVD pour tous les membres de la famille (mais 1 seul document parmi les « nouveautés ») pour 1 mois

3.2.3 Le prêt à domicile peut éventuellement être renouvelé une fois, avant l'échéance du prêt, sous réserve que le document ne soit pas sollicité par un autre usager. La durée du renouvellement est de 2 semaines. Il est possible de réserver et/ou prolonger le prêt d'un ou plusieurs documents à partir du catalogue en ligne. Vous recevrez par courriel un lien d'accès le jour de l'inscription.

3.2.4 Le prêt des documents est consenti à titre individuel. L'usager, ou son responsable légal, est responsable de tous les documents enregistrés sur sa carte et empruntés auprès de la médiathèque. L'usager doit prendre soin des documents qu'il consulte ou qu'il emprunte (livres, CD, DVD...). Il ne doit pas apposer de marque sur un ouvrage, même au crayon. Toute détérioration ou perte entraînera la suspension temporaire du droit à consulter et à emprunter dès lors que l'usager n'aura pas remplacé le document détérioré ou perdu.

### 3.2.5 Le prêt des documents audiovisuels est soumis au respect des précautions suivantes :

- Les CD et DVD doivent être manipulés avec soin, sans poser les doigts sur les surfaces planes, mais sur les bords,
- Toute détérioration et tout problème de lecture doivent être signalés aux bibliothécaires au moment du retour,

- Les documents ne doivent en aucun cas être réparés par l'usager,
- En cas de négligences répétées et d'infractions à ces règles, l'usager peut perdre son droit d'emprunt de façon provisoire ou définitive.

N.B : Les documents audio et audiovisuels ne peuvent être utilisés que pour des auditions ou visionnement à caractère individuel ou familial. L'emprunteur doit se conformer à la législation en vigueur, notamment la reproduction, la diffusion publique ainsi que la copie de ces documents sont formellement interdites. La médiathèque décline toute responsabilité en cas d'infraction à ces règles.

3.2.6 Certains documents sont exclus du prêt et doivent être consultés sur place. Il s'agit :

- De certains livres, ouvrages de référence, ou fragiles ou de format hors-norme signalés explicitement par un autocollant ou dans le catalogue,
- Des livres qui sont associés temporairement à une exposition/événement lesquels sont signalés explicitement par un autocollant ou dans le catalogue.

3.2.7 En cas de retard dans la restitution des documents empruntés, la médiathèque prend les dispositions nécessaires pour en assurer le retour : tout retard dans la restitution des documents entraînera :

- un premier mail de sollicitation sera expédié avec une invitation à la restitution.
  - si les documents ne sont toujours pas restitués après un second rappel (dans un délai de 30 jours max), une suspension temporaire du prêt sera calculée d'après le nombre de jours de retard multiplié par le nombre de documents en retard.
- Les cas litigieux, en particulier les retards pour cas de force majeure, pourront toutefois être tolérés.

### 3.3 CULTURETHÈQUE

3.3.1 Culturethèque est une bibliothèque numérique francophone. En Italie, elle est gratuite pour tous pendant une période d'essai d'un mois ; les usagers inscrits à l'Institut (abonnés à la médiathèque ou inscrits à un cours) peuvent bénéficier d'un accès gratuit durant toute la durée de leur inscription. Cette plateforme est entièrement gérée par l'Institut français de Paris. Les éventuels problèmes techniques liés à l'utilisation de la plateforme sont à signaler à [culturetheque@institutfrancais.it](mailto:culturetheque@institutfrancais.it)

### 3.3 LES DONS

Si vous souhaitez nous donner des livres, nous les accepterons (ou non) en fonction de :

- La date d'édition
- Le contenu : intérêt et actualité
- L'état physique

- La cohérence par rapport à nos collections

Nous n'acceptons pas les livres abîmés, les revues, les quotidiens et les DVD. Dans le cas où vos livres ne seraient pas sélectionnés, nous nous réservons le droit soit :

- De les déposer dans une boîte d'échange entre lecteurs « les livres voyageurs »,
- De les offrir à nos lecteurs dans le cadre d'opérations spéciales
- De les léguer à d'autres institutions intéressées

### **3.4 CINEMA-BILLET**

3.4.1 Le billet de cinéma peut être acheté sur place au prix de 6€50 ou en ligne sur le site [www.ifcsl.com](http://www.ifcsl.com) au prix de 5€.

3.4.2 L'Institut informe le spectateur que le droit de récession prévu par l'art. 52 du Code à la Consommation n'est pas applicable. Le spectateur ne pourra donc pas s'en prévaloir suite à un achat de billet.

3.4.3 En cas d'annulation de la projection, et uniquement dans ce cas, l'Institut procédera au remboursement du billet acquis ou offrira la possibilité de l'utiliser pour une autre projection.